Envoyé en préfecture le 11/03/2022
Reçu en préfecture le 11/03/2022
ID : 040-214001570-20220310-DE_08_2022-DE

MAIRIE

08/2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Lit-et-Mixe

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le 04 mars 2022**, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT
Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.
Absents : M. C. VIGNEAU
Pouvoir : M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE
Membres en exercice : 19 **Présents : 18**

OBJET : ***Affectation des résultats de clôture du Compte Administratif du camping 2021***

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats,
Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Jean WATIER, après avoir approuvé le compte administratif, de l'exercice 2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement réel de :	**284 920,69**
- un excédent reporté de l'année n-1 :	**192 421,13**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**477 341,82**
- un excédent d'investissement de :	**243 981,49**
- un déficit des restes à réaliser de :	**150 000,00**
Soit un besoin de financement de :	**93 981,49**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :
-D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	**477 341,82**
Affectation complémentaire en réserve (1068)	**0,00**
Résultat reporté en fonctionnement (002)	**477 341,82**
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	**243 981,49**

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire.
Gérard NAPIAS

MAIRIE DE LIT-ET-MIXE 40170

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».